

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2018-091**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**16 présents + 4 pouvoirs (19 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux :
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**Membre suppléant (sans voix délibérative) :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

**4 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST, Monique NOLOT, Jacky METAY, Jean-Pierre CESBRON, Jacques CHAUVEAU, Maryse CHARRIER

**Céline PIGNON a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** mardi 19 juin 2018

**URBANISME  
Modification simplifiée du PLU d'Airvault**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48,

VU la délibération D2018-021 prescrivant le lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU d'Airvault

VU la délibération D2018-029 définissant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Airvault,

VU l'absence d'observations du public sur le registre tenu à sa disposition à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet du 19 mars 2018 au 19 avril 2018,

VU les récépissés de notification et les réponses sans observations des Personnes Publiques Associées,

VU le récépissé de la demande d'examen au cas par cas par l'Autorité Environnementale et l'absence d'observation de celle-ci,

Considérant que la 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Airvault, telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire, est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire approuve la 2<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU d'Airvault.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-20 du code de l'urbanisme, d'un affichage à la Communauté de Communes durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180627-D2018091-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48